

# FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

---

## *COMPTE-RENDU*

### REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 15 décembre 2011, à 14 h 00  
Salle de la Fruitière à Chapareillan

**Présents** : Denis REBREYEND, Joseph NIER, Maurice BALLY, Fernand SILLON, René JACQUIN (Chambre d'Agriculture), Alain HARET (SITADEL), Baptiste NETTIER (CEMAGREF), Camille GIROUD, Vincent CHARRIERE.

Bruno Caraguel, Christophe Moulin, Véronique Bordel.

**Absents avec pouvoir** : Louis CHARPENTIER, Roger GIRAUD, Constant PLANCON, Pierre OSTIAN, Jean-Rémy OUGIER, Roland BOUVIER, Xavier JURY.

**Se sont excusés** : Marie-Agnès AMOS (DDPP), Eliane GIRAUD et Claude BARTHELON (CRRA), Claire DUBOIS (ONF), Patrick PRUDHOMME (CGI), Valérie ISABELLE (DDT).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

# Points à l'ordre du jour

<b>1 ACTUALITE DES ALPAGES</b>	<b>6</b>
1.1 Accident mortel du travail en alpage dans l'Oisans	6
1.2 Dégâts du loup en alpage	6
1.3 Bilan des héliportages groupés de début de saison et des bêtes accidentées et dépassement de l'enveloppe budgétaire en 2011	6
1.4 Bêtes égarées en fin de saison et proposition de service aux adhérents	8
1.5 Information sur les suites de la PAC	8
<b>2 VALIDATION DES PROGRAMMATIONS D'AMELIORATIONS PASTORALES 2012</b>	<b>9</b>
<b>3 GESTION DE L'ASSOCIATION ET VIE ASSOCIATIVE, RECHERCHES DE FINANCEMENTS</b>	<b>10</b>
3.1 Premier estimatif des comptes 2011	10
3.2 Premier budget prévisionnel 2012	10
3.3 Demandes de financements et organisation du travail en interne	10
3.4 Calendrier et organisation du prochain CA et de l'AG 2012 de la FAI	11
3.5 Situation de la FAI au regard du GIE Alpagnes et Forêts	11
3.6 Statut TVA de la FAI	11
<b>4 CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PATURAGE ET ARRETE PREFECTORAL</b>	<b>12</b>
<b>5 REACTUALISATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE RELATIVE A L'EMPLOI DES BERGERS</b>	<b>12</b>
<b>6 CONVENTIONS EN PROJET AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS</b>	<b>12</b>
<b>7 QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>13</b>
7.1 Les 40 ans de la Loi Pastorale de 1972, le 1 <sup>er</sup> mars 2012, à Paris	13
7.2 Accueil des Rencontres annuelles de l'AFP en octobre 2012	13

# Extraits des délibérations, CA du 15 décembre 2011 à Chapareillan

## **1 ACTUALITE DES ALPAGES**

### **1.1 Accident mortel du travail en alpage dans l'Oisans**

*Comme au CA précédent, il convient de rappeler l'importance du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels qui permet très certainement d'anticiper et de prévenir ces accidents. Il souligne que les employeurs sont depuis 2002 dans l'obligation de renseigner ce document et de le présenter à leurs salariés. La FAI a engagé plusieurs types de démarches d'accompagnement des GP en ce sens, elle va renouveler les outils à disposition des employeurs en préparation de la prochaine saison pastorale.*

### **1.2 Dégâts du loup en alpage**

### **1.3 Bilan des héliportages groupés de début de saison et des bêtes accidentées et dépassement de l'enveloppe budgétaire en 2011**

*Il reste à la charge de la FAI environ 7.100 € de prestations extérieures d'héliportage pour 2011, sans compter les temps de travaux dédiés à l'organisation des missions et à leur coordination.*

*La FAI doit reprendre contact avec les services de l'Etat pour présenter le bilan de ces héliportages et en particulier le volet « animaux morts », et envisager des solutions techniques et financières pour améliorer les prestations et la prise en charge. Des propositions seront préparées pour le prochain CA de la FAI.*

### **1.4 Bêtes égarées en fin de saison et proposition de service aux adhérents**

*Devant la demande croissante des éleveurs en difficulté avec des animaux perdant les caractéristiques essentielles de domestication, le CA propose que la FAI mette en place une « brigade » de bergers et d'éleveurs. Les temps de travaux qu'elle engagera seront financés par les éleveurs demandeurs.*

*Les compétences à avoir sont le rassemblement des troupeaux devenus sauvages, le fléchage, le chargement et le transport. Il faut savoir impérativement marcher en montagne par tous temps et en terrain et conditions difficiles, savoir travailler en équipe.*

*Selon les capacités budgétaires encore à étudier, les actions à mettre en place par la FAI seraient les suivantes :*

*-Recrutement des bergers et éleveurs. La FAI rassemblera les candidatures.*

*-Formation au travail en équipe dans ces conditions particulières des éleveurs et bergers intéressés.*

*-Salariat aux périodes d'intervention. Le GP se porterait employeur, ce point reste à vérifier et sera lié à l'organisation technique et financière de cette « brigade ».*

*Les points de vigilance sont les suivants :*

*-Prise en compte des risques professionnels induits par ce type d'intervention,*

*-Prise en charge financière par les éleveurs demandeurs,*

*-Intégration d'une offre spécifique dans l'assurance « gros risque en alpage » couvrant tout ou partie des frais de rassemblement des animaux perdus.*

### **1.5 Information sur les suites de la PAC**

## **2 VALIDATION DES PROGRAMMATIONS D'AMÉLIORATIONS PASTORALES 2012**

*Le CA de la FAI valide la proposition de ventilation budgétaire proposée par la Commission Améliorations Pastorales et souligne l'importance du maintien de la ligne budgétaire du Conseil Général de l'Isère (règlement d'exemption). Ces financements aujourd'hui accessibles aux AFP et GP permettent aux demandeurs de bénéficier d'une procédure administrative simplifiée et plus rapide dans l'instruction comme dans le paiement.*

## **3 GESTION DE L'ASSOCIATION ET VIE ASSOCIATIVE, RECHERCHES DE FINANCEMENTS**

### **3.1 Premier estimatif des comptes 2011**

*Prévisionnel 2011 charges et produits en pièce jointe.*

### **3.2 Premier budget prévisionnel 2012**

*Prévisionnel 2012 charges et produits en pièce jointe.*

### **3.3 Demandes de financements et organisation du travail en interne**

*Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide d'engager les différentes actions listées dans le BP, et mandate le Président pour solliciter à cette fin les aides financières les plus élevées possible auprès des différents bailleurs de fonds, et le coordinateur général pour le montage des dossiers.*

### **3.4 Calendrier et organisation du prochain CA et de l'AG 2012 de la FAI**

*Les contraintes de Commissariat aux Comptes nous obligent à organiser l'Assemblée Générale de la FAI au cours de la seconde quinzaine de mars (entre la fin des congés scolaires d'hiver et le début des congés de printemps). La proposition du Vercors des 4 montagnes est retenue.*

*La date de l'AG 2012 sera précisée en fonction des calendriers locaux, dont les dates des Sessions de la Chambre, de la FDSEA et les réunions de la CDOA.*

### **3.5 Situation de la FAI au regard du GIE Alpages et Forêts**

*La FAI est en devoir d'intégrer ces pertes dans son bilan. Le montant sera précisé pour le CA d'arrêté des comptes de mars 2012.*

*La proposition du comptable administrateur du GIE de venir à l'AG 2012 de la FAI est acceptée par le CA.*

### **3.6 Statut TVA de la FAI**

*Comme chaque année, il convient de questionner le Commissaire aux Comptes sur le statut de la FAI au regard de la TVA. Une attention particulière sera accordée à cette question en raison de l'évolution de la nature des ressources de la FAI.*

## **4 CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PATURAGE ET ARRETE PREFECTORAL**

*Le CA de la FAI valide les montants et les fourchettes de prix proposés dans l'outil de calcul des locations d'alpage.*

## **5 REACTUALISATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE RELATIVE A L'EMPLOI DES BERGERS**

*Point d'information au Conseil d'Administration :*

*La réunion avec les bergers, en présence de la DDTEFP (Inspection du Travail, section agriculture) a permis de faire émerger 4 classes de salaires en fonction des compétences et du degré d'autonomie.*

*La démarche vise également à fidéliser les bergers en rémunérant l'ancienneté.*

## **6 CONVENTIONS EN PROJET AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS**

*Le Conseil d'Administration est favorable à l'engagement d'un travail de rédaction et donne mandat au Président de la FAI pour signer ces conventions avec le Parc Naturel Régional du Vercors.*

## **7 QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 Les 40 ans de la Loi Pastorale de 1972, le 1<sup>er</sup> mars 2012, à Paris**

*Devant l'importance Européenne de cet évènement et la place des structures collectives dans le pastoralisme Isérois, il est proposé qu'un budget prévisionnel d'environ 2.500 € soit proposé par la FAI au titre de cette action sur le budget 2012.*

*Elle sera décomposée de la manière suivante :*

*-1.500 € versés à l'Association Française de Pastoralisme pour participation aux frais d'organisation*

*-1.000 € pour des prises en charges d'une partie des frais de voyage et d'hébergements*

*Le CA de la FAI mandate l'équipe technique pour compléter la première la liste des participants Isérois (maxi 10). La FAI se charge de les inscrire et fera des propositions d'organisation du voyage et de l'hébergement.*

### **7.2 Accueil des Rencontres annuelles de l'AFP en octobre 2012**

*Sous réserve des dispositions budgétaires à clarifier et de la validation finale par les partenaires de cette action, la FAI accepte de prendre en charge avec la SEA 73 l'organisation de ces journées du 10 au 12 octobre 2012.*

# Compte Rendu

## CA du 15 décembre 2011 à Chapareillan

### 1 ACTUALITE DES ALPAGES

#### 1.1 Accident mortel du travail en alpage dans l'Oisans

*Rapporteur : Denis REBREYEND*

Sur l'alpage de la Quarlie, à Besse en Oisans un accident du travail a coûté la vie cet automne à Denis Roche, éleveur et berger, à l'âge de 40 ans, victime d'un accident de voiture sur l'une des pistes pastorales de la Commune.

Le CA de la FAI déplore ce nouveau décès au travail et se joint à la douleur de sa famille et des habitants de Besse en Oisans. C'est le second décès d'un berger cette année.

Le partenariat en cours avec la MSA et l'Inspection des lois sociales en agriculture devrait nous permettre d'intensifier les actions de prévention.

*Comme au CA précédent, il convient de rappeler l'importance du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels qui permet très certainement d'anticiper et de prévenir ces accidents. Il souligne que les employeurs sont depuis 2002 dans l'obligation de renseigner ce document et de le présenter à leurs salariés. La FAI a engagé plusieurs types de démarches d'accompagnement des GP en ce sens, elle va renouveler les outils à disposition des employeurs en préparation de la prochaine saison pastorale.*

#### 1.2 Dégâts du loup en alpage

*Rapporteur : René JACQUIN*

René Jacquin a représenté la FAI au Groupe Technique Loup organisé par la DDT le 8 décembre 2011 en Préfecture de l'Isère.

Il y a selon les Services de l'Etat 3 meutes identifiées (1 en Vercors, 2 en Belledonne).

René Jacquin relate que les attaques sont cette année plus élevées, avec de nouveaux sites impactés. Des dossiers d'indemnisation étaient en litige, mais n'ont pas été jugés recevables par la commission, et malgré les argumentaires déployés ils ont été qualifiés, suite aux expertises, comme le fait de chiens. Il a cependant été convenu que des moyens de surveillance photographique soient installés pour confirmer ce point.

Il y a également des problèmes avec les chiens de protection sur plusieurs alpages, et dans le Valbonnais on constate des conflits ouverts entre éleveurs et élus. Les éleveurs concernés vont être accompagnés par les Services de la DDT pour faire évoluer le comportement des chiens.

#### 1.3 Bilan des héliportages groupés de début de saison et des bêtes accidentées et dépassement de l'enveloppe budgétaire en 2011

*Rapporteur : Denis REBREYEND*

La saison 2011 se révèle difficile à gérer en termes de budgets dédiés aux héliportages en alpage.

En ce qui concerne les moyens financiers, le Conseil Général de l'Isère, dans le cadre de son repositionnement budgétaire, a dû réduire de 30% son enveloppe dédiée aux alpages de l'Isère. Il reste cependant le financeur public majeur de ces prestations. En Isère, en raison de l'absence

de pistes en alpage (configuration et reliefs, choix techniques antérieurs), les héliportages demeurent des points importants dans les gestions pastorales. Ces prestations sont confiées à 2 entreprises spécialisés.

### 1.3.1 Héliportages de début de saison

Les héliportages de début de saison ont été marqués par le retour du mauvais temps, qui ont allongé le temps des rotations.

En 2011, les rotations héliportées de début de saison ont permis plus de 110 rotations en 19H05 de vol, réalisées en partenariat avec le Parc National des Ecrins et la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. Le budget consacré à cette action est de 34.722 € TTC.

### 1.3.2 Héliportages des bêtes accidentées

Denis Rebreyend rappelle qu'en Isère, en raison des difficultés de reliefs et la place importante des espaces naturels protégés, et contrairement aux deux Savoie, il a été décidé dès 1982 de ne pas privilégier la création de pistes en alpage, rendant de ce fait les systèmes dépendants des héliportages.

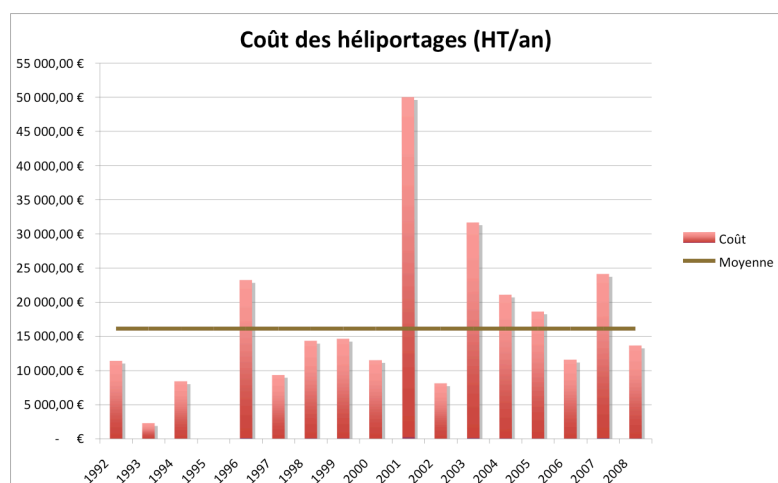
La saison, plus longue que prévue (mise en pâturage précoce, fin de saison très tardive) a accentué l'exposition aux risques et par conséquent à l'héliportage des animaux accidentés.

L'accident de Bellefond a également contribué à la forte consommation de l'enveloppe (2.200€). Cet accident souligne par ailleurs l'importance de cette capacité d'évacuation des animaux morts en alpage, en particulier pour des raisons sanitaires, de respect des autres usagers des espaces pastoraux, et des ressources en eau.

17 missions ont été autorisées et organisées en 2011 par l'équipe de la FAI (la totalité des sollicitations des éleveurs) qui assure pour cela une permanence téléphonique 7jrs/7.

21 bovins et 150 ovins ont été évacués, soit près de 17 tonnes en 7h45 de vol. Le montant des prestations engagées s'élève à 13.990 € TTC.

À titre indicatif, l'enveloppe destinée à l'évacuation des animaux morts en alpage est en moyenne de 16.000 €/an de dépenses depuis 1992.



*Il reste à la charge de la FAI environ 7.100 € de prestations extérieures d'héliportage pour 2011, sans compter les temps de travaux dédiés à l'organisation des missions et à leur coordination.*

*La FAI doit reprendre contact avec les services de l'Etat pour présenter le bilan de ces héliportages et en particulier le volet « animaux morts », et envisager des solutions techniques et financières pour améliorer les prestations et la prise en charge. Des propositions seront préparées pour le prochain CA de la FAI.*

*Joseph Nier fait remarquer à propos de l'accident de Bellefond qu'il a constaté un défaut dans l'offre d'assurance mortalité du bétail en alpage proposée par la FAI. Le troupeau du GP est en effet assuré auprès de l'assurance «gros risque en alpage» proposé par la FAI et GROUPAMA. Mais il se trouve que l'éleveur propriétaire du troupeau de brebis impacté par la foudre n'assure pas de bâtiments d'élevage (en raison de son système herbacier) et que par conséquent, n'est pas couvert contre les dégâts de la foudre, y compris en alpage. Ce point sera à mettre à l'ordre du jour de la prochaine Commission Assurance. Il s'agira probablement de construire une offre complémentaire avec GROUPAMA, et dans tous les cas de faire une information à l'Assemblée Générale.*

#### **1.4 Bêtes égarées en fin de saison et proposition de service aux adhérents**

*Rapporteur : Denis REBREYEND*

Cette année, en raison de l'automne clément, des bovins sont restés en alpage tard en saison, parfois suite à des erreurs de gestion. La récupération de ces animaux, devenus sauvages en cours de saison, a augmenté les risques pour les éleveurs, bergers et les troupeaux. Ce type d'incident est également de nature à générer de sérieux conflits locaux, qui ont été heureusement évités cette année.

La FAI a été sollicitée par les éleveurs concernés pour aider au rassemblement des animaux au mois de novembre, et il n'a pas été possible de donner suite à cette demande dans les délais impartis.

Jean-Marie Davoine a cependant contribué à l'organisation de ces récupérations. Par contact avec les éleveurs, transporteurs et l'Association des Bergers de l'Isère, a germé l'idée de monter et d'encadrer une « brigade de bergers et d'éleveurs » mobilisable en fin de saison.

Elle pourrait être encadrée et formée par la FAI.

*Devant la demande croissante des éleveurs en difficulté avec des animaux perdant les caractéristiques essentielles de domestication, le CA propose que la FAI mette en place une «brigade» de bergers et d'éleveurs. Les temps de travaux qu'elle engagera seront financés par les éleveurs demandeurs.*

*Les compétences à avoir sont le rassemblement des troupeaux devenus sauvages, le fléchage, le chargement et le transport. Il faut savoir impérativement marcher en montagne par tous temps et en terrain et conditions difficiles, savoir travailler en équipe.*

*Selon les capacités budgétaires encore à étudier, les actions à mettre en place par la FAI seraient les suivantes :*

- Recrutement des bergers et éleveurs. La FAI rassemblera les candidatures.*
- Formation au travail en équipe dans ces conditions particulières des éleveurs et bergers intéressés.*
- Salariat aux périodes d'intervention. Le GP se porterait employeur, ce point reste à vérifier et sera lié à l'organisation technique et financière de cette «brigade».*

*Les points de vigilance sont les suivants :*

- Prise en compte des risques professionnels induits par ce type d'intervention,*
- Prise en charge financière par les éleveurs demandeurs,*
- Intégration d'une offre spécifique dans l'assurance «gros risque en alpage» couvrant tout ou partie des frais de rassemblement des animaux perdus.*

#### **1.5 Information sur les suites de la PAC**

*Rapporteur : Bruno CARAGUEL*

Les premiers contrats PHAE engagés en 2007 sont arrivés à terme en 2011, et avec elles les MAEt qui leur étaient associées.

La prochaine PAC est prévue pour 2013, dans un format qui n'est pas encore connu. La FAI reste bien sur engagée et émet régulièrement des propositions, principalement avec l'Association Française de Pastoralisme et le Suaci.



La DDT propose une solution de transition entre les contrats actuels et la prochaine PAC. Elle visera aux dispositifs suivants selon si la zone d'alpage est en Natura 2000 ou non :

	Dispositif	Modalité d'accès	Remarques
PHAE	Reconduction des PHAE	- Délibération du Groupement Pastoral (ou de la Commune) - Dépôt du dossier PAC en mai 2012	Les 2 parties signataires pourront dénoncer leurs engagements à la publication de la nouvelle PAC
MAEt (en site Natura 2000)	A travailler avec l'animateur du site Natura 2000. Soit : - Reconduction à l'identique si les engagements, objectifs et modalités conviennent toujours - Modification des conditions d'engagement de la MAEt, voir déplacement des zones contractualisées	- Bilan avec les gestionnaires Natura 2000 approfondi des MAEt et éventuels repositionnements - Délibération du Groupement Pastoral (ou de la Commune) - Dépôt du dossier PAC en mai 2012	- Les 2 parties signataires pourront dénoncer leurs engagements à la publication de la nouvelle PAC - La FAI reconduira les conventions d'accompagnement aux GP qui le souhaitent.
Nouveaux engagements PHAE et MAEt	Possibles avec les mêmes modalités que ci dessus.		

## 2 VALIDATION DES PROGRAMMATIONS D'AMÉLIORATIONS PASTORALES 2012

*Rapporteurs : Denis REBREYEND et Christophe MOULIN*

La Commission Améliorations Pastorales s'est réunie le 15 décembre au matin et a étudié les programmations concernées par les financements du CGI afin de proposer une liste de dossiers à financer en 2012. En parallèle, une information a été donnée sur les programmations d'améliorations pastorales engagées par les Communes et les Intercommunalités, via les Territoires Pastoraux. L'ensemble des programmations sont travaillées dans le cadre des Territoires Pastoraux, et restent très dynamiques.

Cette année, beaucoup d'AFP proposent des projets et se mobilisent autour de ces travaux.

En ce qui concerne la nature des travaux, la question de l'eau est croissante.

Le fait d'avoir organisé les rencontres d'appels à projets plus tôt (en juin-juillet) nous a fait gagner près de 2 mois sur le dépôt des dossiers auprès des Territoires.

Pour les Groupements Pastoraux, 4 projets n'ont pas pu être pris en charge, la programmation ayant été saturée dès le début du mois de septembre 2011 ; ils ont été reportés à la programmation 2013.

Denis Rebreyend rappelle que le Conseil d'Administration de la FAI est habilité par le Conseil Général de l'Isère pour donner un avis technique sur la programmation de réalisations pastorales des Groupements Pastoraux et des Associations Foncières Pastorales, avant le vote de l'Assemblée Départementale.

Pour la programmation 2012, le montant total des réalisations en projet représente 835.000 € de crédits publics et 382.000 € d'autofinancement apporté par les porteurs de projets, soit un taux de financement public moyen de 55%.

Vincent Charrière demande si les volets de débroussaillage ont toujours été aussi importants. Les membres du CA soulignent que ces travaux ont toujours été élevés car ils sont stratégiques pour les alpages, surtout à la suite des déprises des années 50-80.

*Le CA de la FAI valide la proposition de ventilation budgétaire proposée par la Commission Améliorations Pastorales et souligne l'importance du maintien de la ligne budgétaire du Conseil Général de l'Isère (règlement d'exemption). Ces financements aujourd'hui accessibles aux AFP et GP permettent aux demandeurs de bénéficier d'une procédure administrative simplifiée et plus rapide dans l'instruction comme dans le paiement.*

### **3 GESTION DE L'ASSOCIATION ET VIE ASSOCIATIVE, RECHERCHES DE FINANCEMENTS**

*Rapporteur : Denis REBREYEND et Véronique BORDEL*

#### **3.1 Premier estimatif des comptes 2011**

Sous réserve des derniers ajustements, la clôture des comptes 2011 devrait se situer à l'équilibre, tout en ayant assumé le remboursement de la seconde tranche du prêt MCAE de 15.000 €, consacré 12.000 € à la reconstitution du report à nouveau, et préservé les autres provisions conformes au budget prévisionnel. Les charges de structure ont été réduites par rapport au prévisionnel qui était basé sur le réalisé de l'année antérieure. Ce résultat prévisionnel à l'équilibre intègre également le report sur 2012 des parts de produits relatives aux actions engagées mais non terminées au 31.12 (essentiellement des études-diagnostics et prestations diverses).

*Prévisionnel 2011 charges et produits en pièce jointe.*

#### **3.2 Premier budget prévisionnel 2012**

Le budget prévisionnel établi à ce jour pour l'année 2012 présente de bonnes perspectives, avec un total de charges évalué à 635 K€, et un total de produit se situant entre 552 et 674 K€, variation prenant en compte le degré de mobilisation des financements correspondants en fonction de leur fiabilité et/ou des possibilités de réalisation en termes de temps de travaux.

A propos du produit des assistances techniques aux maîtres d'ouvrage pour les améliorations pastorales, Christophe Moulin fait remarquer qu'il va falloir penser à provisionner sur cette ligne pour les années futures car les enveloppes territoriales seront moins sollicitées en fin de Plans Pastoraux Territoriaux, ce qui fera baisser ce produit proportionnellement.

*Prévisionnel 2012 charges et produits en pièce jointe.*

#### **3.3 Demandes de financements et organisation du travail en interne**

*Rapporteur : Bruno CARAGUEL*

Julien Vilmant poursuit le remplacement de Mélanie à l'accueil en réalisant des prestations techniques complémentaires et appréciées.

Ce budget 2012 permettra de mieux prévoir les équilibres temps de travail et budget, dès le budget prévisionnel.

L'absence de certitude sur les volumes budgétaires CIMA/FNADT et Festival « Pastoralismes et Grands Espaces » sera levée en mars 2012.

Les bases de données de relevés des temps de travaux mis en place par Véronique donnent entière satisfaction dans la gestion de la structure. Elles permettent également une bonne lisibilité de l'avancement des projets en fonction de leurs budgets et des moyens affectés.

*Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide d'engager les différentes actions listées dans le BP, et mandate le Président pour solliciter à cette fin les aides financières les plus élevées possible auprès des différents bailleurs de fonds, et le coordinateur général pour le montage des dossiers.*

### **3.4 Calendrier et organisation du prochain CA et de l'AG 2012 de la FAI**

*Rapporteur : Denis REBREYEND*

L'Assemblée Générale 2012 pourrait se tenir dans le Vercors des 4 montagnes (Canton de Villard de Lans). Bruno Caraguel et Christophe Moulin prendront à ce titre contact avec les élus locaux et avec le Territoire Pastoral.

Le Conseil d'Administration de mars pourrait également se tenir sur Engins. Les membres du CA conviennent qu'il est important de tenir les CA dans des villages de montagne (en gardant une bonne accessibilité), et proposent d'associer le Maire de la Commune à l'accueil du CA, voir lui proposer de participer aux travaux.

René Jacquin propose d'associer l'AFRAT à l'organisation de cette AG.

*Les contraintes de Commissariat aux Comptes nous obligent à organiser l'Assemblée Générale de la FAI au cours de la seconde quinzaine de mars (entre la fin des congés scolaires d'hiver et le début des congés de printemps). La proposition du Vercors des 4 montagnes est retenue. La date de l'AG 2012 sera précisée en fonction des calendriers locaux, dont les dates des Sessions de la Chambre, de la FDSEA et les réunions de la CDOA.*

### **3.5 Situation de la FAI au regard du GIE Alpages et Forêts**

*Rapporteur : Denis REBREYEND*

Denis Rebreyend et Bruno Caraguel ont rencontré Pierre Lachenal le 7 décembre 2011 pour faire le point sur la situation de la FAI vis-à-vis du GIE Alpages et Forêts. Ils ont récupéré une partie du dossier, des pièces manquent encore.

Denis Rebreyend et Véronique Bordel se sont rendu à l'Assemblée Générale du GIE Alpages et Forêts, convoquée le 9 décembre 2011 à St Baldoph (73). Dans la mesure où la FAI n'a pas été associée à la gouvernance de cette structure, ils ont refusé d'approuver les comptes 2009 et 2010.

Il s'avère que la FAI, membre du GIE à parts égales avec la SEA 74 depuis 1982, doit partager dans les mêmes proportions les pertes ou recettes.

Les comptes du GIE présentaient un passif de 44.000 € fin 2010. Les perspectives de clôture 2011 seraient à -15.000 €, ces chiffres seront consolidés en février 2012.

Les administrateurs du GIE s'engagent à équilibrer les comptes du GIE pour fin 2012, et à mettre en œuvre sa dissolution.

*La FAI est en devoir d'intégrer ces pertes dans son bilan. Le montant sera précisé pour le CA d'arrêté des comptes de mars 2012.*

*La proposition du comptable administrateur du GIE de venir à l'AG 2012 de la FAI est acceptée par le CA.*

### **3.6 Statut TVA de la FAI**

*Rapporteurs : Bruno CARAGUEL et Véronique BORDEL*

*Comme chaque année, il convient de questionner le Commissaire aux Comptes sur le statut de la FAI au regard de la TVA. Une attention particulière sera accordée à cette question en raison de l'évolution de la nature des ressources de la FAI.*

## 4 CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PATURAGE ET ARRETE PREFECTORAL

*Rapporteurs : Denis REBREYEND et Christophe MOULIN*

Le CA de juin 2011 a validé le principe d'un outil de calcul des montants de location d'alpage, et a proposé des modifications et amendements qui ont été pris en compte. Cet outil a été proposé au service de la DDT en charge de ces questions.

Les retours formulés par la DDT sont les suivants :

- Cet outil doit permettre de proposer des fourchettes de prix,
- La DDT devra à priori consulter et recueillir l'avis de la Chambre d'Agriculture et de la CDOA pour la nouvelle version de l'arrêté Préfectoral.

*Le CA de la FAI valide les montants et les fourchettes de prix proposés dans l'outil de calcul des locations d'alpage.*

## 5 REACTUALISATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE RELATIVE A L'EMPLOI DES BERGERS

*Rapporteur : Joseph Nier*

La FAI a organisé une Commission Bergers-Employeurs le 1<sup>er</sup> décembre 2011, permettant, à partir du travail conduit par l'Association des Bergers de l'Isère cet automne, de construire avec les employeurs des propositions pour la convention collective. Cette commission a permis de trouver des accords potentiels sur les différents points de cette convention et de les proposer à la commission paritaire animée par la Chambre d'Agriculture. La commission paritaire a eu lieu le 13 décembre 2011 à la Chambre d'Agriculture.

*Point d'information au Conseil d'Administration :*

*La réunion avec les bergers, en présence de la DDTEFP (Inspection du Travail, section agriculture) a permis de faire émerger 4 classes de salaires en fonction des compétences et du degré d'autonomie. La démarche vise également à fidéliser les bergers en rémunérant l'ancienneté.*

## 6 CONVENTIONS EN PROJET AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

*Rapporteur : Bruno CARAGUEL*

Suite à un RDV organisé entre le PNRV, l'ADEM et la FAI, il a été convenu de mettre en place des conventions de partenariat. Ces conventions ont pour but de définir les rôles de chacune des structures, les modalités d'interventions et les financements.

Pour le PNR, il s'agit de travailler avec la meilleure efficacité et d'être en mesure d'évaluer l'impact des politiques mises en œuvre. Pour les Services pastoraux, il s'agit de se doter d'un cadre d'intervention clair, afin d'améliorer les conditions de mise en œuvre des activités pastorales, et de renforcer les synergies entre activités pastorales et gestion des écosystèmes pastoraux.

3 conventions sont en projet :

- **Une convention cadre**, qui régira les cadres d'intervention globaux entre les services pastoraux et le PNR, dans l'objectif de permettre et faciliter un pastoralisme durable, de rendre complémentaires l'intervention des différentes structures, de créer du lien entre les 4 PPT présents sur le Territoire Parc. Elle ne devrait pas comporter de volets financiers, et devrait s'inscrire sur le long terme.
- **Une convention d'Assistance à Maître d'ouvrage du PPT** à l'échelle de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.

- **Une convention liée à l'accompagnement des MAEt** dans les sites Natura 2000 qu'anime le PNRV.

*Le Conseil d'Administration est favorable à l'engagement d'un travail de rédaction et donne mandat au Président de la FAI pour signer ces conventions avec le Parc Naturel Régional du Vercors.*

## **7 QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 Les 40 ans de la Loi Pastorale de 1972, le 1<sup>er</sup> mars 2012, à Paris**

*Rapporteur : Denis REBREYEND*

L'Association Française de Pastoralisme (AFP), dans laquelle la FAI est membre du Conseil d'Administration, organise le 1<sup>er</sup> mars 2012 une journée de travail à l'occasion des 40 ans de la loi pastorale de 1972. Cette loi a permis la création des AFP, des GP et des conventions pluriannuelles de pâturage. Par ses actions, elle a contribué à relancer un pastoralisme dynamique et intégré aux approches de territoire.

L'AFP sollicite à ce titre les Services pastoraux et ses partenaires pour partager l'autofinancement lié à l'organisation de cet événement. Le CA de la FAI du 13 septembre 2011 a accepté le principe de contribuer à financer cette action médiatique et stratégie de bilan de cette loi, de propositions d'évolutions pour la suite. Cet événement se tiendra à Paris, il est organisé en marge du salon de l'agriculture. Le budget consacré à cette action, sous réserve de nos moyens en fin d'année, avait été estimé à 2.500 €.

*Devant l'importance Européenne de cet évènement et la place des structures collectives dans le pastoralisme Isérois, il est proposé qu'un budget prévisionnel d'environ 2.500 € soit proposé par la FAI au titre de cette action sur le budget 2012.*

*Elle sera décomposée de la manière suivante :*

- 1.500 € versés à l'Association Française de Pastoralisme pour participation aux frais d'organisation
- 1.000 € pour des prises en charges d'une partie des frais de voyage et d'hébergements

*Le CA de la FAI mandate l'équipe technique pour compléter la première la liste des participants Isérois (maxi 10). La FAI se charge de les inscrire et fera des propositions d'organisation du voyage et de l'hébergement.*

### **7.2 Accueil des Rencontres annuelles de l'AFP en octobre 2012**

*Rapporteur : Bruno CARAGUEL*

Pastoralismes du Monde travaille à l'organisation du prochain festival « Pastoralisme et Grands espaces, prévu du 10 au 13 octobre 2012, à Prapoutel les 7 Laux. La FAI devrait être chargée de réaliser les prestations d'organisation de cette manifestation, dans un format qui reste à préciser.

Au cours des différents échanges liés aux premières étapes d'organisation de ce festival, dont les contacts avec les financeurs, apparaît l'importance de cet évènement dans la production et la mise en valeur de documents audiovisuels centrés sur les activités et acteurs pastoraux. De la même manière, l'ancrage local est très attendu, sous la forme de la participation des habitants, de leur contribution dans la vie de cet évènement, ainsi que dans la mobilisation du Territoire Pastoral.

Lors de son Conseil d'Administration du 13 décembre 2011, l'Association Française de Pastoralisme se dit favorable à organiser ses journées 2012 en Belledonne, et propose que le

programme soit co-construit, laissant entre autre le temps nécessaire à l'organisation de leur Assemblée Générale, à la rencontre d'acteurs locaux, à la contribution aux projections et travaux du festival International du film « Pastoralisme et Grands Espaces ».

La Société d'Économie Alpestre de la Savoie est favorable au principe de partager l'accueil de cette délégation en Belledonne et de partager le travail de l'accueil avec la Fédération des Alpagnes, les modalités restant à définir.

L'Espace Belledonne, porteur du Plan Pastoral Territorial de Belledonne, a émis l'idée de travailler le lien avec le territoire, et souhaite être intégré plus à l'amont à l'organisation du festival et de ses activités annexes.

Sur proposition de l'AFP et de la FAI, le thème des Rencontres Internationales pourrait être centré sur "pastoralisme et territoire", et pourrait s'inscrire dans le cadre du "Plaidoyer pour un code pastoral", travaillé depuis 2006.

La FAI est mandatée par l'AFP pour évaluer la faisabilité de ces rencontres en termes techniques et budgétaires :

- Avec l'Espace Belledonne pour valider le principe d'une contribution à l'accueil de la délégation de l'AFP ;
- Avec "Pastoralismes du Monde" pour l'insertion des journées AFP dans le programme du festival, en proposant un programme adapté et un thème de Rencontres ;
- Avec les financeurs pour accueillir cette opportunité en Rhône-Alpes. Ces rencontres doivent générer 5.000 € de capacité de financement pour prendre en charge les frais d'organisation, dont une partie sera destinée à couvrir les frais d'organisation de l'AFP.

*Sous réserve des dispositions budgétaires à clarifier et de la validation finale par les partenaires de cette action, la FAI accepte de prendre en charge avec la SEA 73 l'organisation de ces journées du 10 au 12 octobre 2012.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.

\*\*\*\*\*

## Budget Prévisionnel 2011 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires 7 agents	355 891
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	1 140
Indemnités des stagiaires (18 mois)	6 568
MS stagiaires embauchés en CDD (Armelle 1,6 mois Julien 3 mois)	11 406
MS contrat d'apprentissage 49% du SMIC (Magali 3,6 mois)	2 204
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	7 000
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	7 000
<b>Indemnités de remplacemnt des administrateurs en mission FAI</b>	<b>5 000</b>
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	11 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	13 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	5 500
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	11 500
Location des véhicules	17 320
Entretien des véhicules	4 510
Frais de carburant et péages	13 500
Honoraires commissaire aux comptes	4 055
Personnels intérimaires (Laurent Four)	1 550
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 650
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	500
Achats groupés	200
TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	77 876
<b>Prestations d'hélicoptages au delà de l'enveloppe financée par CGI</b>	<b>10 170</b>
<b>PROV risque de pertes de recettes sur arrêts maladie (obj 10000 sur 5 ans)</b>	<b>2 000</b>
<b>PROV pour renouvl't mat. info. et outils de relevés de terrain SIG</b>	<b>1 000</b>
<b>PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + dépl'ts)</b>	<b>2 500</b>
Services bancaires	500
Frais financiers	3 500
Dotation aux amortissements	24 500
<b>Reconstitution fonds propres (report à nouveau négatif à combler)</b>	<b>12 000</b>
<b>Remboursement prêt CAA de la MCAE (30 K€ en 2010 et 2011)</b>	<b>15 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>631 540 €</b>

reprise provision pour risques et charges (pénalités MSA) -15 300

**616 240 €**

# Budget Prévisionnel 2011

## Produits

	montant financement	montant mobilisable en 2011	charges externes directement en lien avec les projets	observations
total des <b>Conventions Pluriannuelles</b>	<b>160 472</b>	<b>159 403</b>	<b>42 968</b>	
total des <b>Subventions Ponctuelles</b>	<b>71 720</b>	<b>58 385</b>	<b>17 243</b>	
total des <b>AMO des TP</b>	<b>46 432</b>	<b>44 729</b>		
total des <b>Appuis Techniques</b>	<b>95 664</b>	<b>99 929</b>		
total des <b>Prestations de Formation</b>	<b>34 519</b>	<b>34 735</b>	<b>2 791</b>	
total des <b>Etudes Diagnostics</b>	<b>55 461</b>	<b>35 443</b>	<b>6 047</b>	
total des <b>Prestations Diverses</b>	<b>69 869</b>	<b>63 888</b>	<b>284</b>	
total des <b>Reliquats n-1</b>	<b>29 599</b>	<b>29 599</b>	<b>6 389</b>	
total des <b>Autres Produits</b>	<b>85 100</b>	<b>89 865</b>	<b>2 155</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>648 836</b>	<b>615 976</b>	<b>77 876</b>	